ARE VALUABLE PATENTS.

Involve the Transmission of Electrical Energy.

Electric Lighting Concerns All Over the Country Will Now Have to Pay Millions in Royalties.

A special to the New York Herald from Washington says: The patent office has granted three important patents to Rudolph M. Hunter, of Philadelphia, assignor to the General Electric company, of New York, on the transmission of electrical energy, covering a period of 17 years.

Should the supreme court of the United States uphold these patents millions of dollars in royalties must be paid to the Westinghouse and other electrical companies. These patents are of greater importance to the electric world than any granted in years, as the appliances covered by the patents are being used by the larger electric lighting concerns in all the large cities.

Mr. Greeley, assistant commissioner of patents, said:

"The patents cover broadly the idea of generating high tension currents and transmitting them through a wire or by means of induction coil, or transmitters, into low tension currents, or high tensioned currents, as the case may be, for distribution. By this process there is much less leakage and the currents can be sent a greater distance. There is far more danger in these currents, as they are too high tensioned to be used in lighting or for power purposes. The system patented, however, enables the electric company to transmit heavy currents into low tension by sending the high tension current through a fine wire coil by a transmitter, which has a coarser wire wound around it. The high tension current generates by induction a current of lower tension in a coil of coarser wire. By this process the current can be regulated at will. There is no doubt that the patents cover systems which are very largely in use at the present time. They are very broad. They will probably more largely affect the Westinghouse company than any other electrical concern in this country, and in all probability will result in long-drawn-out law suits.

"They will not affect the electrical roads because they use what is known as the direct current. These patents have reference to what is known as the alternating current. It is largely used for lighting purposes, but not, I think, for power purposes. Of course, the General Electric company will be entitled to royalties wherever this system is in use, and it will become impossible to even estimate the amount of money involved in this particular case. It will certainly run up into the millions and almost certainly result in long-drawn-out law suits."

A MISSION OF PEACE.

Chauncey M. Depew Speaks of the Destiny of the United States.

Chauncey M. Depew was one of the late speakers at the banquet of the congressional club, at New York city, the other night. In closing his speech, he said:

"For the twentieth century the mission of the United States is peace; peace that it may capture the markets of the world; peace, that it may find the places where its surplus products, not only of flood, but of labor, can meet with profitable return. President McKinley has struck the keynote of this expanding policy of our country, and recognized that our mission has changed from internal development purely to external commerce, in the note which he has sounded so loudly and so clearly for peace.

"Thus the twentieth century will reverse the nineteenth, the eighteenth, the seventeenth and the sixteenth, and th United States will enter hopefully upon its larger mission. God grant that we may see America reach out on the lines set down by our forefathers in the conquest of the world."

RURAL FREE DELIVERY.

Experiments of the Post Office Department Are Satisfactory.

Special Agent Gaitree, of the post office department, who has charge of the experiment of introducing free delivery in rural districts, has just returned to Washington from Iowa, where he laid out an experimental route of 40 miles around the little town of Brooklyn. The service delivers mail to 100 country families, and the farmer who lives farthest from the village can now have his mail delivered at his door.

The rural delivery has proved an instantaneous success in Iowa, and one of the farmers on the route has offered to contribute $25 annually to continue the service in case the government should abandon it. Rural free delivery is wholly experimental as yet, but the reports received from every state where it has been tried are so favorable that the post office department will urge congress to give the system a much wider trial next year.

Map Fifteen Hundred Years Old.

A map of Jerusalem in mosaic, over 1,500 years old, has been found at Madaba, Palestine. It was discovered in uncovering the ruins of an old church about to be rebuilt. The entire pavement of the old church was a mosaic map of Palestine, many parts of which had been worn away or broken off. That part containing the city of Jerusalem was more or less perfect, only a part of the wall at the southeast corner being missing.

Land and Water Birds.

A naturalist of eminence finds that land birds make their journeys in the daytime and water birds by night.

Music in the Air.

There is a rumor that the Hungarian band has disturbed the concert of the powers.

TIRE OF KEEPING A PRISONER.

Man in Jail in Kansas Will be Encouraged to Escape.

The attention of the attorney-general of Kansas has been called to a peculiar case in Chase county. They have a man in jail there and they want to let him out, but there is no law by which the governor can issue a pardon or which authorizes the commissioners of that county to release him. The county attorney has written to the state legal department asking to be shown a "way out." According to the letter George Miller was sued by civil process by a young woman to compel him to support a child which she claimed was his. The case was tried and the jury gave the woman judgment for $500. The money was to be used for the support of the child.

The law under which the case was brought provides that if a defendant fails to pay a judgment in such cases or to give bond to insure its payment he can be sent to jail. Miller could neither pay the judgment nor give bond and he was sent to jail. As a result the county is not only required to keep the child, but is also boarding him. He says there is no possible way for him to raise the money or the bond as long as he is in jail. He has promised that if he is released he will take care of the child. Becoming tired of feeding both at public expense the county authorities looked up the law to see how they could get him out. They discovered that there was no possible way to release him by law. Then they wrote the attorney-general.

In replying the attorney-general said there was no way to get him out under the law, and that if he was released the county commissioners would have to take the law into their own hands and stand responsible. The governor is only allowed to pardon persons convicted under the criminal laws. Miller was tried under a civil law. The county commissioners can pardon persons for failure to pay fines in criminal cases, but Miller was sent to jail for a judgment rendered in a civil case. The law under which he is now in jail says he shall stay there until he pays the judgment or gives bond insuring its payment. The attorney-general suggests that the easiest way out of the difficulty is to let the prisoner escape.

MOTHER AND SON MEET AGAIN.

Separated as Slaves When the War Breaks Out, They Are Reunited.

A cruel separation for a period of 36 years between an aged mother and her loving son was brought to a happy end in the home of Dowen Young, 3142 Fifth avenue, Chicago, Christmas afternoon. The story is a pathetic one and its narration recalls the fading horrors of early slave life in the south.

Young was living with his mother, Margaret Young, and a brother and sister when the rebellion broke out. They were all slaves of John Arthur, the owner of a large estate. The mother was sold in 1861 to Jim Adams, a slave dealer, for $1,800. From that day she had never received a communication from any of her children.

Dowen Young came to Chicago in 1868, where he has since been employed in various restaurants and is now doorkeeper in the Stock Exchange building. He has long been promised by an influential friend that some day he should see his mother again, but he always considered the promise too good to come true. It was Christmas day of this year that his friend selected to bring the reunion about and after correspondence with Mrs. Young, whom he located in Mobile, Ala., she met him in Chicago on Christmas day and was brought to her son's house.

NO RULE AGAINST MARRIAGE.

School Girls May Wed, But It is Not Desired.

There is no rule to bar married women or men of school age from attending the Chicago public schools and Superintendent Lane has many time been called upon to decide the knotty question for himself. The case of Mrs. Sam Frazier, of St. Louis, who has been barred from attendance upon the St. Louis high school by Principal William J. S. Bryan, was discussed at the board of education rooms the other day.

"I do not believe there is a rule against the admission of married women to the schools," said Superintendent Lane, "though we do not ordinarily admit either married men or women. We have had any number of cases of young women in attendance upon the high schools marrying before finishing their school work. Some have successfully kept the fact a secret until after graduation. Some have been married quietly and then informed the school authorities of the fact. In some instances they have been allowed to remain until their work was finished."

"SPANKING" IN THE RITUAL.

Boys of the Milwaukee East Side High School Form a New Society.

The pranks of the Mu Delta Sigma a week ago Saturday night have inspired some of the boys of the East Side high school at Milwaukee to form another society on the same order, and a large number of members have just been initiated. The initiations took place at noon, and the ceremonies, which were not pleasant for the victim, were performed in the library. They consisted of blindfolding the new member, after which one of the number who happened to be a big, strong, muscular fellow, would take the newcomer and put his face in a pillow which was on the table, thus compelling him to stoop over. Then each member would proceed to administer a good "spanking."

Stamps on Mexican Books.

A five-cent stamp must adorn every day book, ledger or other account book kept by a business house in Mexico.

Here's a Race Winning Pony.

Tony, a 12-hand high pony in India, has won 140 races in nine years—quite a record.

A NEW PENSION SCHEME.

W. F. Rockwell Proposes to Fund Appropriation and Issue Bonds.

Would Pay the Old Soldiers a Lump Sum Based on Life Insurance Expectancy—Saving It Would Effect.

W. F. Rockwell, a prominent manufacturer of Meriden, Conn., has in view the presentation of a bill in congress through the pension committee looking toward the funding of the pension appropriation. This bill, according to Mr. Rockwell, promises to be of great benefit not only to the government in the saving of many millions of dollars, but to the vast army of pensioners also. Mr. Rockwell has talked about his plan to President McKinley, Secretary Bliss, members of the ways and means committee, and the pension officials, all of whom, he says, think well of it, but they have not decided yet how it would be received by the country. Pensioners also think well of the idea. Numerous bankers, commercial men and life insurance actuaries approve the scheme and admit its feasibility.

"It has long been the idea of congress," said Mr. Rockwell, "that pensioners are dependent, whereas, as a matter of fact, the great bulk of them are independent. Thousands of them are owners of farms in the west, which are mortgaged. The mortgages bearing interest anywhere from eight to twelve per cent. My idea is to issue negotiable bonds to the pensioners, or to pay them the cash at their option, to cover the amount they would receive from the government, based on life insurance expectancy. This would enable them to pay off these mortgages, thus saving to them the differences between the lowest interest in any state, six per cent., and the interest on the bonds, 2½ per cent.

"To those who are not owners of farms, the payment of the entire amount which, according to my table, would be due them would enable many of them to start in business, and this in itself would put into circulation a large amount of money that would inure to the benefit not only of the community in which they reside, but to the country.

"It would also be a great saving to the government in the matter of salaries and expenses, since it would do away with the pension office machinery, while the only expense the government would incur would be in the issuing of the bonds. It would also do away with pension attorneys, who receive from pensioners a good share of the money paid out for them."

PRINCETON ON DRINK HABIT.

Intoxication Among Undergraduates Will Not Be Tolerated.

The board of trustees of the university met at Princeton, N. J., the other day and discussed matters relating to drinking among the undergraduates of Princeton. The same firm stand which has always characterized their attitude toward drunkenness among students was again most forcibly shown, and steps were taken which may alleviate the evil. When the class of '98 held its elections in the gymnasium some time ago there were two men reported as intoxicated. These two were summoned before the faculty and made to explain their actions. The faculty did not act upon the case of the seniors, for they considered it too grave a matter, and for the first time in the recent history of Princeton a matter of discipline was left to the college trustees. The board of trustees, in turn, decided to let the two guilty ones go without expulsion. This leniency on the part of the trustees was shown more because of the fact that the men were seniors about to graduate than that they did not merit severe punishment. After final decision had been rendered the question of the liquor traffic in Princeton was brought up. Mr. Bayard Henry, a lawyer of Philadelphia, who has a father on the board, was very set in his views and moved that any student caught entering a saloon should be immediately suspended, and on another offense expelled. No final action was taken, and the board adjourned to pass their decision on the subject on some later date.

CADETS MUST STAY INDOORS.

Seventy-One of Third-Class to Be Punished for Insubordination.

Seventy-one cadets of the third class are restricted to quarters for insubordination at Annapolis, Md. Last Sunday morning, when the officer in charge was in the quarters of the third class, a number of the cadets broke into loud yelling in resentment of the strict rules with which the officer governs the cadets when in charge of them.

The affair reached a crisis when the cadets held a class meeting Monday night in order to inform the superintendent who were the guilty persons. No one would tell on himself, and nobody would tell on the culprits. Then the class communicated to Capt. Cooper that at the meeting they could not discover who had done the yelling.

This was all Capt. Cooper, the superintendent, was waiting for before he took heroic steps. He issued an order that because the cadets of the third class maintained an insubordinate spirit by refusing to tell who were guilty of the disrespectful conduct while the officer in charge was in quarters, they would be restricted to quarters.

Portable Elevator.

A handy portable elevator for raising packages from wagons to the second story of a building has a supporting ladder carrying a sliding frame, which is raised and lowered by a derrick mounted under the ladder, an adjustable platform being mounted on the frame, which can be set level when the ladder is at any angle.

Rich Siberian Farms.

The richest farming lands in Siberia lie near China.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande propriété de valeur du Deuxième District.

Emanuel Steinhardt vs J. Madison Vance.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 57,078.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 1er septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 357, borné par les rues Ste Anne, Broad, White et Orléans. Les dits lots sont désignés par les Nos 9, 10, 11, 16, 19 et 20 et les dits lots mesurent comme suit à savoir: les lots Nos 9, 10 et 11 mesurant chacun trente pieds six pouces de face à la rue Ste-Anne sur les profondeurs suivantes, à savoir: le lot No 9 a quatre-vingt-six pieds trois pouces de profondeur sur le côté du lot No 8 et quatre-vingt-six pieds un pouce 7 lignes sur le côté du lot No 10. Le lot No 10 a quatre-vingt-six pieds un pouce 7 lignes sur le côté du lot No 9 et quatre-vingt-six pieds six lignes sur la ligne du lot No 11, et le lot No 11 a quatre-vingt-six pieds six lignes sur le côté du lot No 10 et quatre-vingt-cinq pieds onze pouces cinq lignes sur la ligne du fond des lots Nos 12, 13 et 14. Les lots Nos 18, 19 et 20 mesurant chacun trente pieds sept pouces cinq lignes de face à la rue Orléans sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 18 a quatre-vingt-cinq pieds onze pouces cinq lignes sur la ligne du fond des lots Nos 15, 16 et 17 et quatre-vingt six pieds six lignes sur la ligne de côté du lot No 19. Le lot No 19 a quatre-vingt-six pieds six lignes sur le coté de la ligne du lot No 18 et quatre-vingt-six pieds un pouce sept lignes sur le coté de la ligne du lot No 20. Le lot No 20 a quatre-vingt-six pieds un pouce sept lignes sur le coté du lot 19 et quatre-vingt-six pieds trois pouces sur le coté du lot No 21.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
Bernard Titche, avocat pour le plaignant.
29 juil—29—aout 5 12 19 26 sept 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés Améliorées de Valeur dans le Quatrième District,

Connue comme Nos 1917 et 1919 rue Josephine, entre les rues Dryades et Remparts,

Et les Nos 1921 et 1923 rue Philip, entre les rues Dryades et Remparts.

Robert H. Hackney vs John Weis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 57,098 — Au vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, JEUDI, le 8 septembre 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 5 de l'îlet No 14, borné par les rues Dryades, Remparts, Joséphine et St André; ledit lot mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds six pouces et six lignes de face sur la rue Josephine par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Jackson, Dryades et Remparts, désigné par le No 11 sur le plan No 75, déposé dans l'étude de Selim Magner, ancien notaire dans le livre de plans No 2, et mesurant trente-deux pieds sept pouces de face sur la rue Philip, sur cent vingt-deux pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot No 10 et cent vingt pieds trois pouces sur la ligne vers la rue des Remparts.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Harold W. Newman, avocat du plaignant.
5 août—5 12 19 26—sept 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux lots de terre de valeur dans le Septième District.

New Orleans Debenture Redemption Co., La., Limited, vs Henry L. Garland jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55 289—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, JEUDI, 1er septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés en cette ville, dans le district No 7, connu comme Carrollton, désignés comme lots Nos vingt et un et vingt deux, dans l'îlet désigné par la lettre "A" 62 borné par les rues Short, Washington, Jeannette et Cinquième, et conformément à un plan par Lieury Moelhausen, ingénieur civil, en date d'octobre 1846 et déposé en l'étude de Lucien Herman, notaire à la Nouvelle-Orléans. Lesdits lots mesurent trente pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Rogers et Dodds, avocats pour le plaignant.
29 juil—29—aout 5 12 19 26—sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Connue comme le No 931 rue Histoire (maintenant Kerlerec).

Veuve J. DeJean vs Mlle Marguerite Ardill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57 097—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le 22 septembre 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Histoire, Dauphine (anciennement Grande-Hommes), Bagatelle et Bourgogne (anciennement Crepe), et marqué No Un sur un plan dressé par G. A. De Armas, en date du 12 janvier 1854, et mesurant trente-trois pieds et quatre pouces de face à la rue Histoire sur cent trente-deux pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Bourgogne et mesurant sur la ligne opposée le séparant du lot No Deux à savoir: Trente-six pieds trois pouces de profondeur, de là courant sur une ligne oblique, une autre profondeur de soixante-huit pieds dix pouces, de là s'étendant vers la rue Bagatelle à une distance de dix pieds et de là s'étendant encore vers la rue Bourgogne a trente trois pieds jusqu'à ce qu'elle arrive à une première ligne de côté dudit lot No Un.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles J. Théard, avocat de la plaignante.
19août—19 20 26—sept 2 9 16 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Grande Propriété de Valeur améliorée.

Sur la rue Erato, entre les rues Carondelet et Baronne, la rue de l'arrière étant Thalie.

New South Building and Loan Association vs Geo D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 53,265—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 1er septembre 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos Deux et Trois, dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Thalie et Carondelet, sur un plan de C. A. De Armas en date du 4 septembre 1856 et déposé à l'étude de O. De Armas, notaire le 18 mars 1857, les dits lots se touchent et mesurant, au pied américain, comme suit: le lot No Deux, trente trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Le lot No Trois, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
J. Armstrong, avocat pour les plaignants.
29 juil—août 5 12 19 24 — sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée formant le coin des rues Marais et St-Louis.

Dans l'îlet borné par lesdites rues et les rues Villeré et Toulouse.

Aussi sur la rue Marais entre les rues Toulouse et St Louis (rue de l'arrière étant Trémé).

Mme Mary Ann Milliken vs Charles W. Sturcken et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,145—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 277 on 15, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Colisée ou Plaquemine, Chestnut et Delachaise, étant le cinquième lot de l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Colisée et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles, le dit lot de terre commençant à une distance de cent vingt-huit pieds un pouce et sept lignes de l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Colisée, étant le lot No 9 et portant le numéro municipal 3418, rue Colisée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Harris Gagne, avocat pour le plaignant.
20 août—20 26—sept 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Quatrième District.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Company vs Mme John T. Barrett et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,853 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre et une portion ou morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Colisée, Chestnut et Toledano, lesquels lots sont désignés par les Nos six, sept et huit sur le plan original de B. Buisson, voyer, en date du 26 avril 1836 et déposé en l'étude de Théodore Guyol notaire, et mesurant comme suit, à savoir:

Lot No six a vingt pieds de face à la rue Pleasant sur soixante neuf pieds six et trois-septièmes pouces sur la ligne du lot No cinq et soixante sept pieds six et cinq septièmes pouces sur la ligne du lot No sept. Lot No sept ayant trente pieds de face à la rue Pleasant, soixante-sept pieds six et cinq-septièmes pouces sur la ligne du lot No six et soixante-cinq pieds sept pouces sur la ligne du lot No huit et lot No huit mesure quarante-six pieds six pouces de face à la rue Pleasant soixante-cinq pieds sept pouces sur la ligne du lot No sept et soixante-deux pieds neuf pouces et un quart sur l'autre ligne faisant face à la rue Colisée (anciennement Place Quentin) et le dit morceau ou portion de terre est désigné par le No cinq sur le dit plan et mesure trente pieds de face à la rue Pleasant sur une profondeur de soixante-douze pieds six pouces et un septième sur la ligne du lot No quatre et soixante-neuf pieds six pouces et trois-septièmes sur la ligne du lot No six.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
E. E. Moise et G. F. Socola, avocats pour les plaignants
5 août—5 12 19 26—sept 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété attrayante du Deuxième District,

Connue comme le No 129 rue Scott, entre les rues Canal et Douane.

Veuve B. Meyer vs Ernest L. Dagorret.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57 194—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 septembre 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 534 borné par les rues Canal, Douane, Pierce et Scott, désigné par la lettre D sur le plan annexé à un acte d'hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 26 mai 1897, signé par les parties pour identification conformément au dit plan le lot commence à une distance de quatre-vingt-un pieds neuf pouces et quatre lignes de l'encoignure de la rue Douane et de la mesure trente-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Félix J. Dryfous, avocat pour le plaignant.
19 août—19 20 26—sept 2 9 16 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande Propriété et Résidence de Valeur dans le Sixième District.

Formant le coin des rues Chestnut et Foucher, dans l'îlet borné par lesdites rues et les rues Aline et Colisée.

Alden McLellan vs Fred'k J. Odendahl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57 129—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 8 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 250, borné par les rues Valmont, Léontine, Camp et Chestnut et désigné comme lot "B" ou partie des lots 13, 14, 15, 16 et 17, mesurant ensemble soixante treize pieds de face à la rue Valmont par cent cinquante cinq pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Lazarus, Moore et Lutz avocats du plaignant
5 août—5 12 19 26—sept 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif, Mardi, 6 Septembre 1898.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée, dans le Premier District.

James Jackson vs Mme M. A. Wade.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,935—En vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 6 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, maintenant Gaennie, Magasin, Erato et Camp, formant le tout du lot sept et partie du lot 8, et mesurant en mesure américaine quarante-deux pieds six pouces de face à la rue Clio, maintenant Gaennie, sur cent soixante-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
John T. Whitaker avocat pour le plaignant.
5 août—5 12 19 26—sept 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'intérêt dans un jugement.

Mme Veuve Mary K. Quinn, B. Cousins, subrogé, vs M. J. Condran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,421—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 31 août 1898, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de John T. Condran, Mary Ann Condran maintenant épouse de Thomas E. McDonald et Michael J. Condran dans et à un jugement rendu le 22 novembre 1892 et signé le 30 novembre 1892 dans le procès No 32,014 de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans en faveur de A. Hero Jr. pour l'usage de M. Condran contre la ville de la Nouvelle-Orléans pour $1151.25 avec 5 0/0 d'intérêt par an à partir du 1er janvier 1885 et frais de procès.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
W. S. Hero, avocat pour le plaignant.
19 août—19 20 23 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Troisième District.

Formant l'encoignure des rues Annette et Joséphine (maintenant Prieur), dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Célestine (maintenant Johnson) et nouveau St Bernard.

Louis P. Bryant vs Mme Mary Mitchell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,572—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 22 septembre 1898 à midi, des propriétés ci après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 59, borné par les rues Joséphine (maintenant Prieur), Annette, Célestine (maintenant Johnson) et Nouveau St Bernard, désigné par le numéro Un sur un plan fait par C. A. De Armas, voyer, le 14 décembre 1866, et déposé dans le bureau de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan No 27 de son livre de plans No 7, le dit lot mesurant trente et un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Annette sur cent vingt huit pieds de profondeur, et de face à la rue Joséphine (maintenant Prieur).

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Louis P. Bryant, avocat.
19 août—19 26—sept 2 9 16 22.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 56 458—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—Henry E. Sharp vs ses créanciers—Ordre de Cour—Considerant les allégations de la pétition attachée, il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Henry F. Sharp, insolvable, soit tenue pardevant George W Dearing Jr., notaire, en son bureau, No 211 Passage de la Bourse, dans cette ville, commencant le 31me jour d'août 1898, à 11 heures A. M., pour considérer et délibérer sur les affaires du pétitionnaire, être un syndic et voter sur toutes matières qui pourraient leur être présentées.

Nouvelle-Orléans, 19 août 1898
Signé: GEO. H. THEARD,
Juge de cette cour, Division E, agissant à la placee de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, Division A, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
S. J. TOURNILLON Députe-Greffier.
C. H. Osterberger, avocat.
20 aout—20 24 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 57,204—Cour Civile de District—Division D—Rudolph Weber vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du plaignant Rudolph Weber, soit convoquée et tenue pardevant Theo G. Spitzfaden, notaire public en son bureau, chambre 8 No 708 rue Union en cette ville commençant le 12me jour de septembre 1898, à 11 heures A. M.; dans le but de considérer et déterminer sur l'application du plaignant pour un résit, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et personne du dit pétitionnaire soient suspendues; que H. J. Rhodes, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 9 aout 1898.
Signé: F. A. MONROE,
Juge de cette Cour Division C, agissant pour l'hon N. H. Rightor, juge Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
10 aout—10 24—sept 8

THE TEXAS AND PACIFIC RAILWAY

ATLANTIC — PACIFIC — TEXAS — EL PASO — NEW ORLEANS

LIGNE COURTE

CALIFORNIE

Bureau des Billets, 632 Canal;

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

	Départs	Arrivages.
Express de la Californie	8-15 a m.	6:15 p m.
Ft Worth, Hot Springs et